



**A l'attention des parents d'élèves de  
l'école René Cassin**

**Objet** : circulation sur la rue de l'Isère  
**Réf** : CAB/VL – 2020-26

Gières, le 2 décembre 2020

*Cher.e* Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la ville de Gières a décidé, à l'été 2020 et à titre expérimental, de piétoniser le haut de la rue de l'Isère, dans sa partie située entre la rue Pasteur et la place de la République.

Cette décision a été prise dans l'objectif d'apaiser notre centre-ville, d'encourager les mobilités actives (marche et vélo) en améliorant les conditions de sécurité pour les piétons empruntant cet itinéraire, en particulier aux heures d'entrées et de sorties de l'école René Cassin.

Lors de ces plages horaires spécifiques (8h10-8h45/16h15-16h45), notre police municipale, présente sur place, veille au respect de l'interdiction faite aux automobilistes de transiter par cette rue, si nécessaire en sanctionnant les contrevenants à cette règle.

Je tiens toutefois à préciser que cette interdiction n'est pas absolue. Ainsi que le signale un panneau situé au carrefour entre la rue de l'Isère et la rue Pasteur, les riverains, les véhicules de service public et les camions de livraison d'un poids inférieur à 3,5 t sont autorisés à circuler sur la partie piétonne de la rue de l'Isère, y compris aux heures d'entrées et de sorties d'école.

En conséquence, s'il convient de s'assurer que les véhicules autorisés fassent preuve de la plus grande prudence en présence d'enfants sur la chaussée, il ne peut être question de bloquer leur passage ainsi que certains parents d'élèves ont tenté de le faire à quelques reprises au cours des dernières semaines.

Notre police municipale est chargée de veiller à la cohabitation entre les différents usagers de

cette voirie en assurant la libre circulation des uns et la sécurité des autres. Je vous remercie donc de bien vouloir vous adresser à elle pour toute difficulté rencontrée lors de vos cheminements dans cette zone piétonne.

Comptant sur votre esprit citoyen, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le maire



Pierre VERRI

